

www.appy-histoire.fr

La communauté protestante de

Saignon

sous l'Ancien Régime



Source : Registres paroissiaux de Saignon (1685-1686)

Transcription : Bernard APPY

Description :

Transcription des actes d'abjuration collective du 22 et du 26 octobre 1685.



1685

image n° 8/20 :

Dudit an et jour ¹.

En vertu du pouvoir à moy donné par monseigneur notre prélat, ay absous de l'hérésie, excommunication et autres censures ecclésiastiques dont se trouvoient liée Valantine Chamforam, femme d'André Couletin, native du lieu de Murs, âgée de 45 ans, comme aussi cinq ² de ses enfans, sçavoir : Mathieu Couletin, âgé de 19 ans, Pierre Couletin, âgé d'1 an, Izabel Couletin, âgée de 16 ans, Marie Coletin, âgée de 13 ans, Magdeleine Couletin, âgée de 7 ans, et Anne Couletin, âgée de 5 ans.

Touts lesquels, j'ay restitué à l'unité des fidèles, les rendants participants des sacrements de l'Église, en les remettant au giron d'iscelle, dont ils s'étoient malheureusement séparés, ainsi qu'apert par acte de M^e Jozeph Sollier, notayre royal de la ville de Saignon, receu l'an et jour susdit.

Ollier, jadis vicaire de Saignon

image n° 9/20 :

L'an 1685, et le 25 octobre.

Je sousigné, en vertu du pouvoir à moy donné par monseigneur notre prélat, ay absous de l'hérésie, excommunication et autres censures ecclésiastiques encourues, Pierre Périn, fils de Jacques et Magdeleine Pascal, résidant à Sivergues, âgé d'environ 22 ans, et l'ay remis au giron de l'Église catolique apostolique et romaine, dont il se trouvoit séparé.

En foy de quoy, je luy ay fait l'attestation.

À Saignon, l'an et jour susdit.

¹ . 22 octobre 1685.

² . En fait, ils sont 6.

Ollier, jadis vicaire de Saignon

L'an susdit, et le 26 octobre.

En vertu du pouvoir et aux formes que dessus, j'ay absous du crime de l'hérésie et receu au giron de la sainte Église catholique apostolique et romaine, André Couletin, fils de Denis, résident à Saignon, âgé d'environ 48 ans.

À Saignon, l'an et jour susdit.

Ollier, jadis vicaire de Saignon